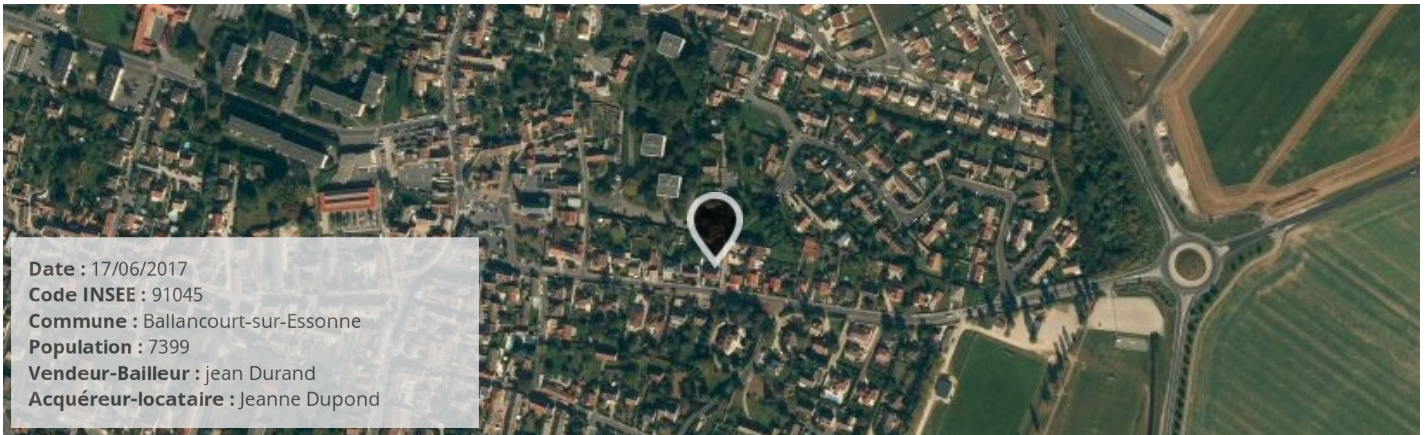


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

17B RUE DE CHEVANNES 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

7 BASIAS, 1 BASOL, 3 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Mouvement de terrain
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRi Essonne	18/06/2012
Risque industriel (Effet thermique)	Préscrit	PPRT SME et ISOCEM	19/01/2010
Risque industriel (Effet de surpression)	Préscrit	PPRT SME et ISOCEM	19/01/2010
Risque industriel (Effet toxique)	Préscrit	PPRT SME et ISOCEM	19/01/2010

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Risque industriel

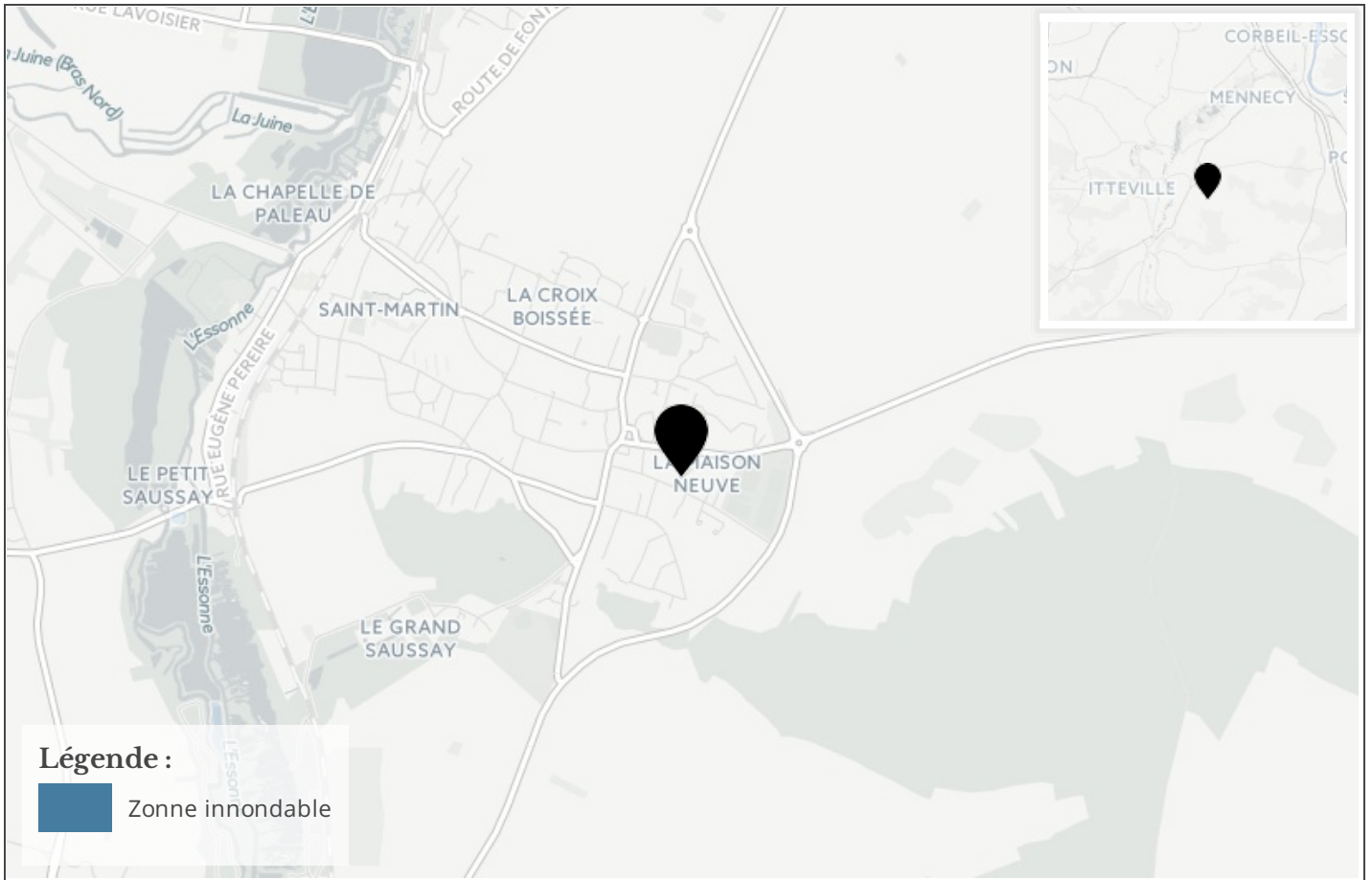
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Essonne - Juine	25/06/2004

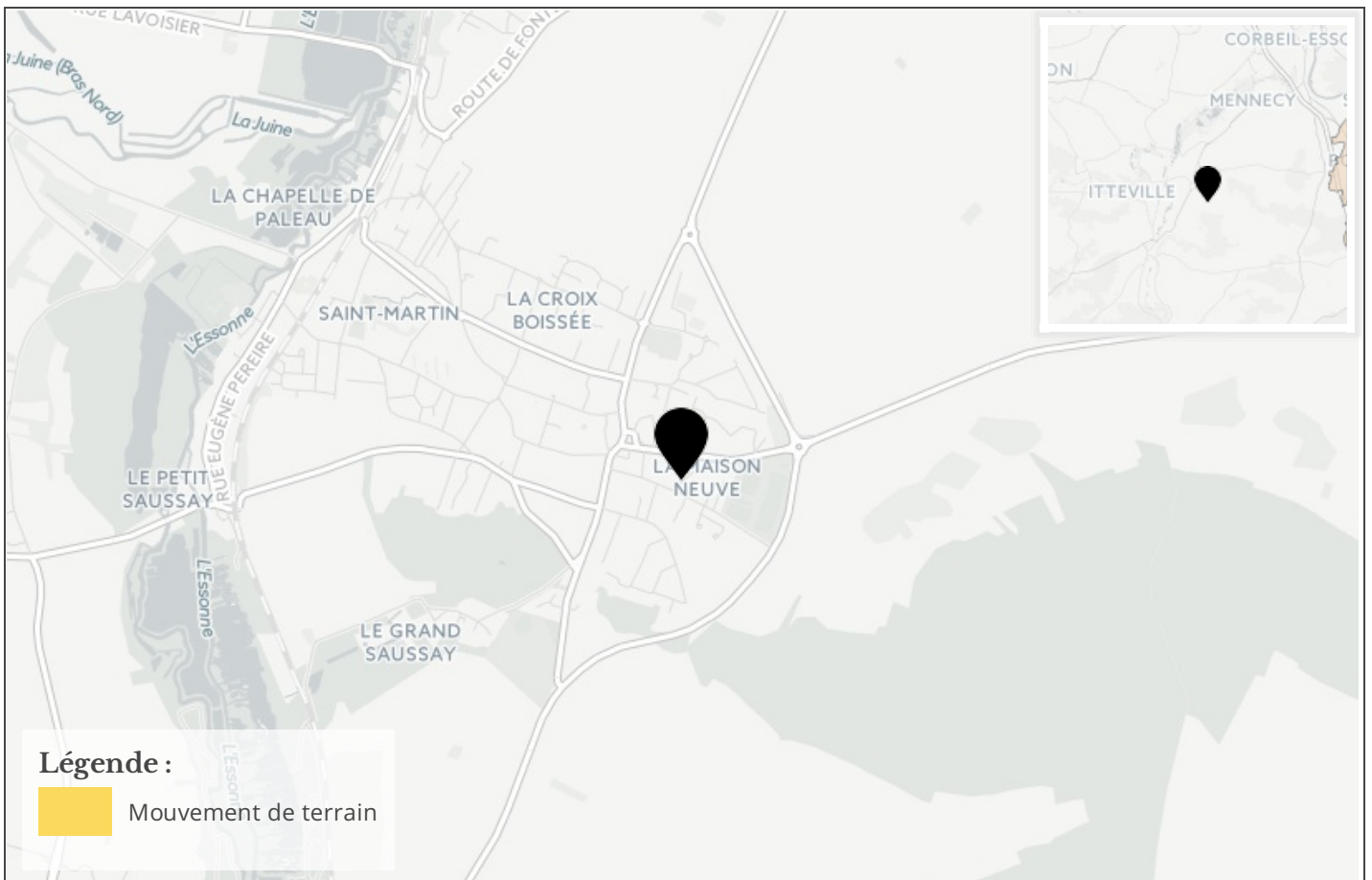
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	16/08/1983	16/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991
Inondations et coulées de boue	01/09/1991	01/09/1991	29/07/1992	15/08/1992
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1992	16/08/1993	03/09/1993
Inondations et coulées de boue	21/08/1996	21/08/1996	09/12/1996	20/12/1996
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1993	30/09/1996	24/03/1997	12/04/1997
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/11/1996	31/08/1998	29/12/1998	13/01/1999
Inondations et coulées de boue	01/06/1999	01/06/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2008	04/04/2008
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016

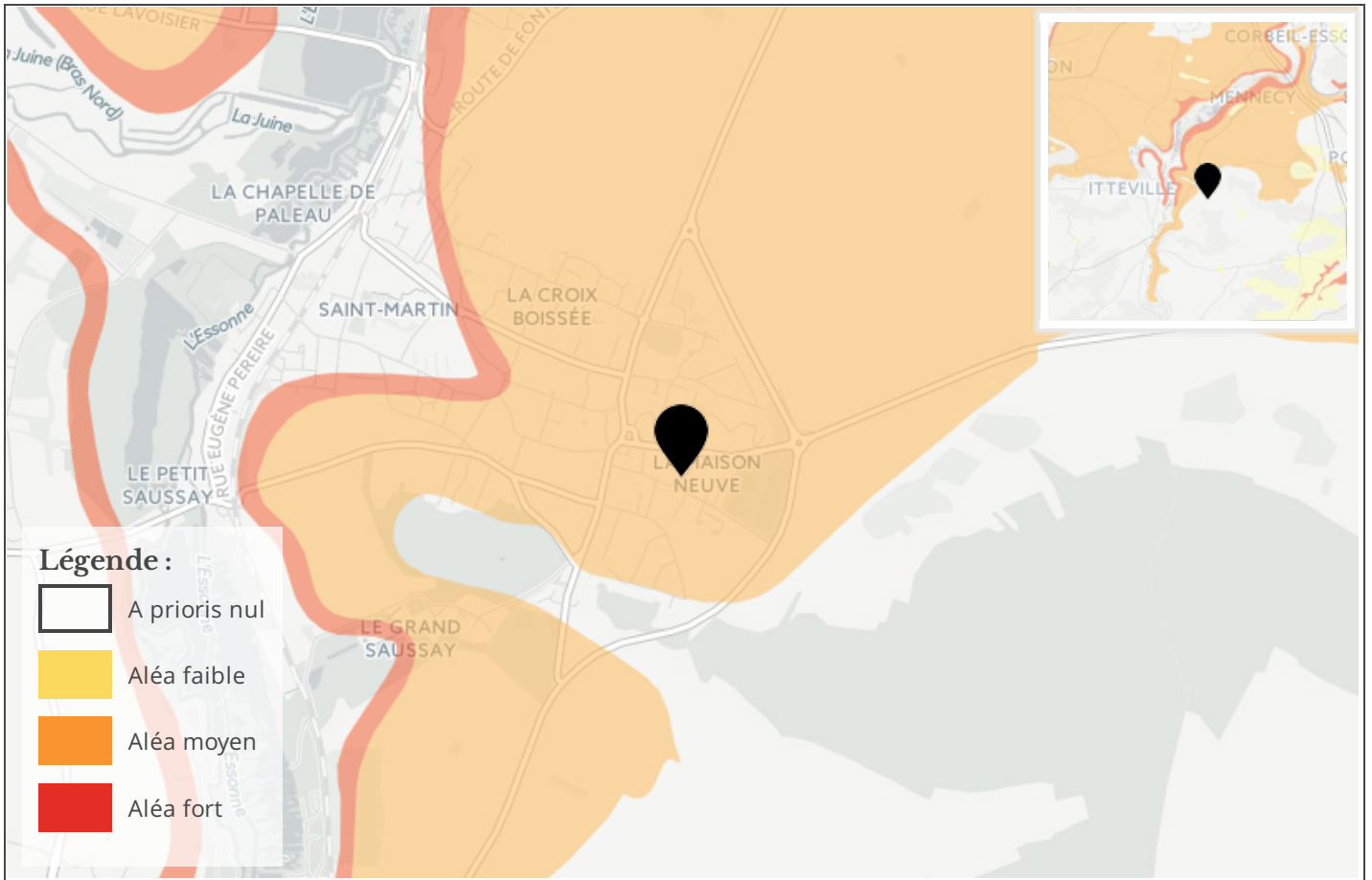
Cartographie des inondations



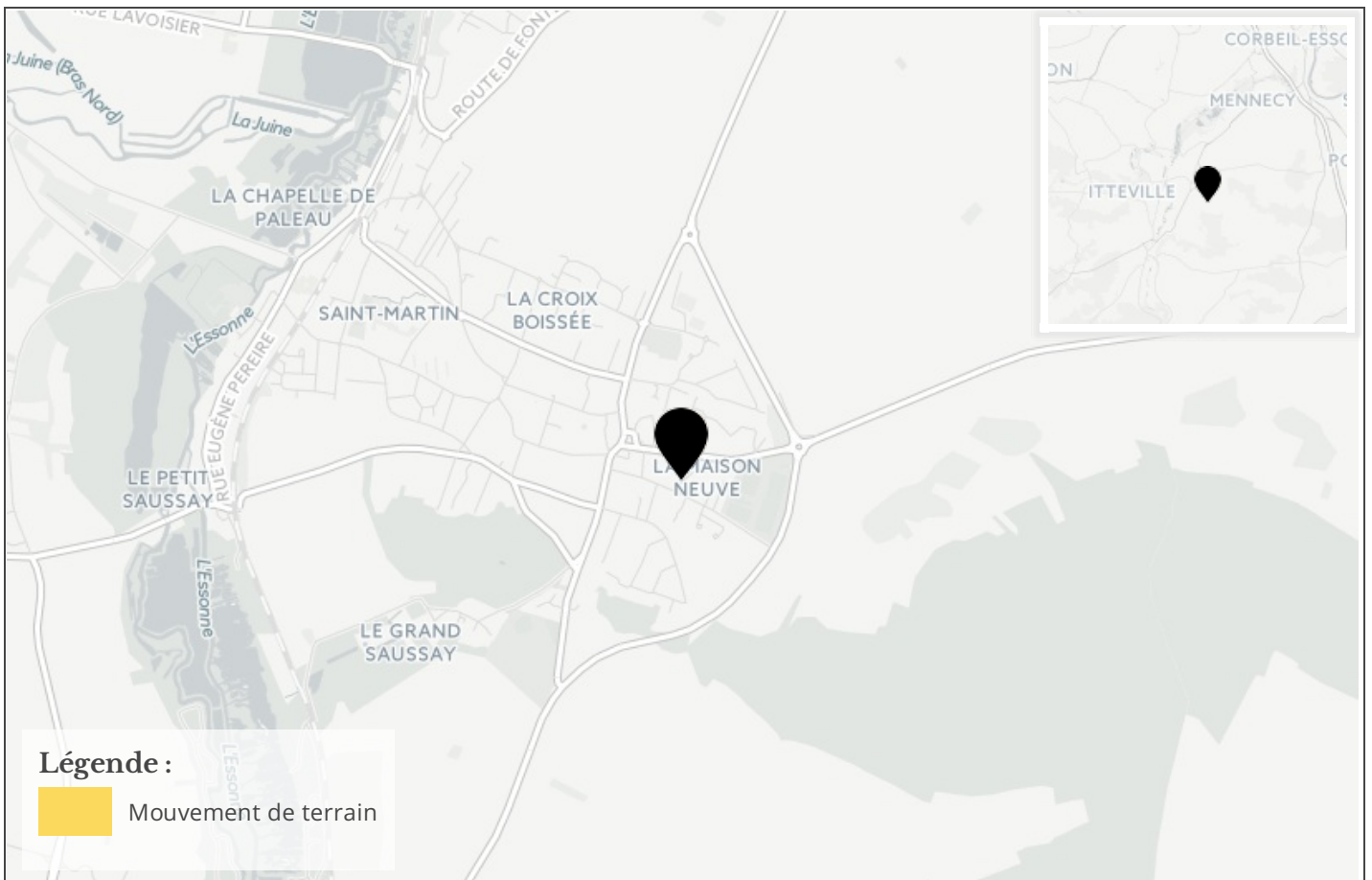
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



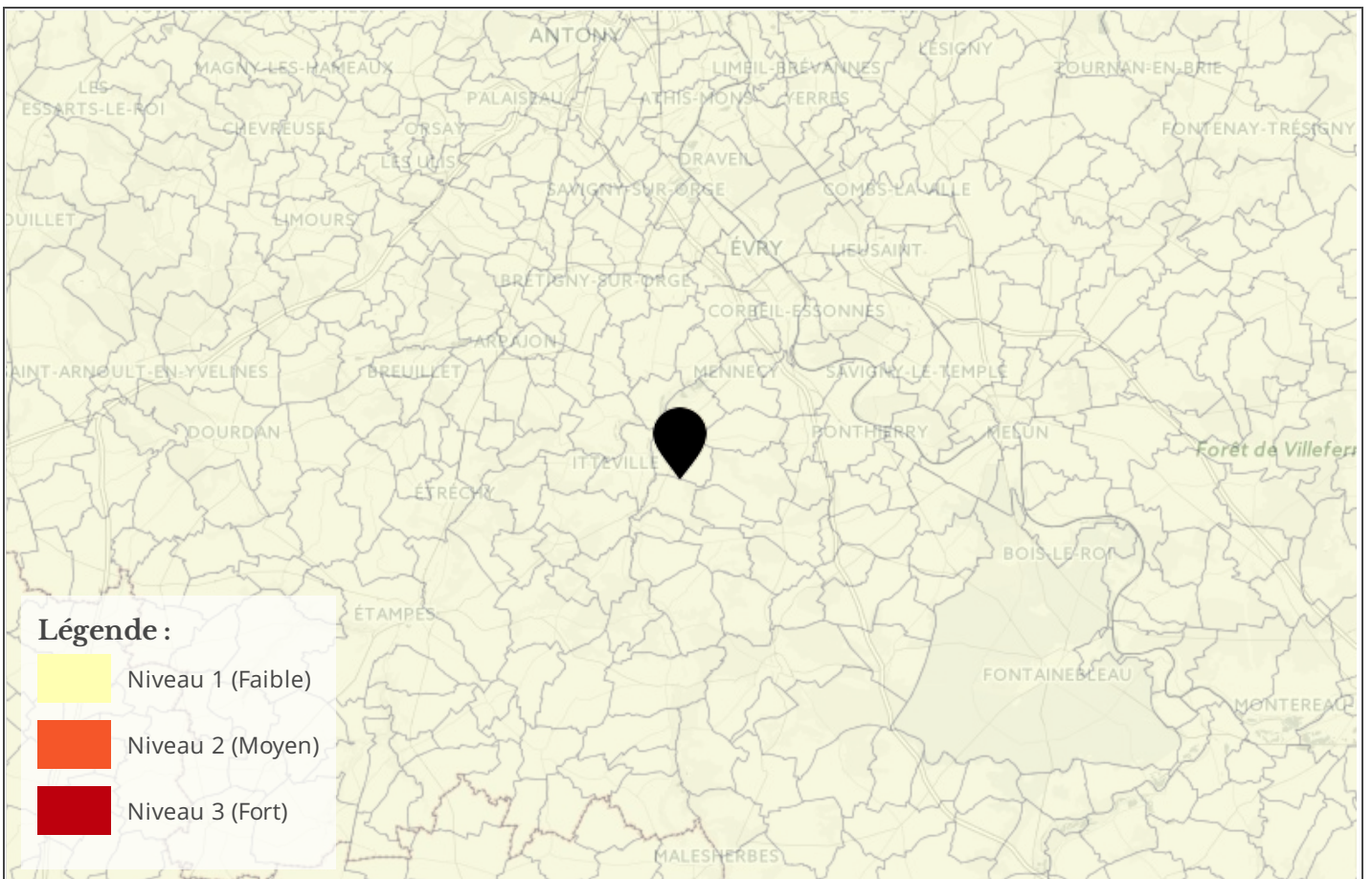
Cartographie des carrières / gypse



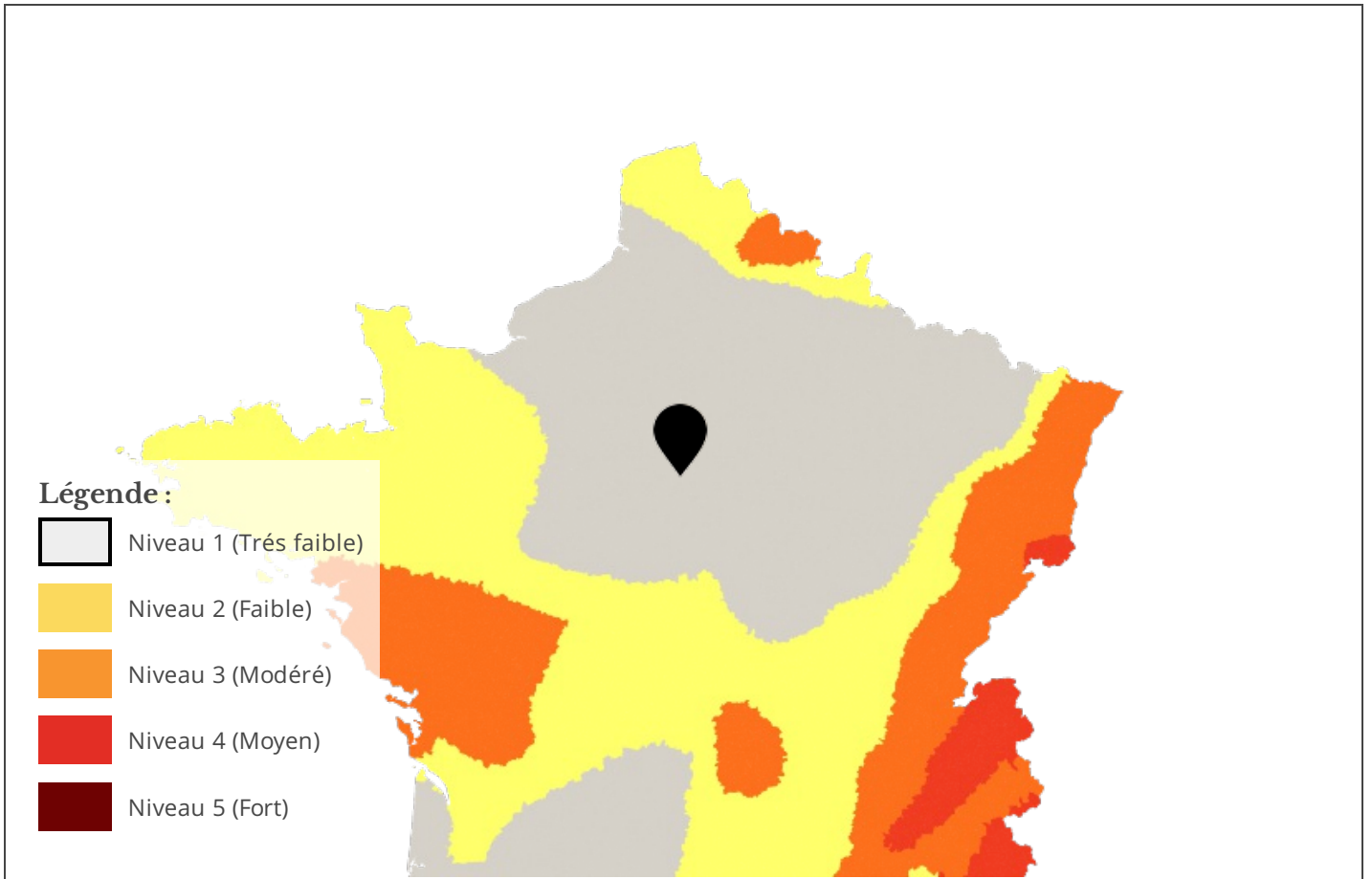
Referentiel cadastral parcelle



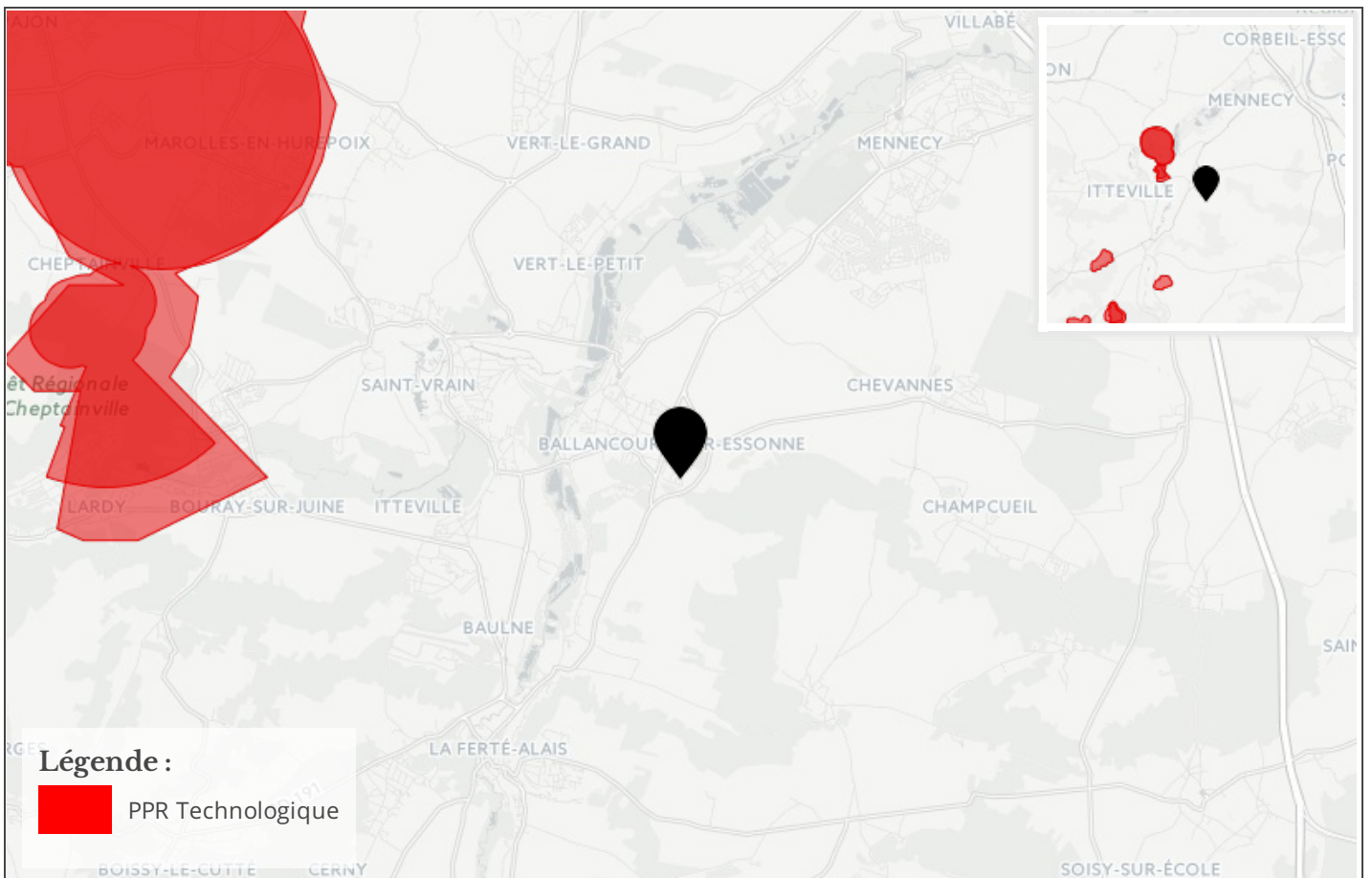
Information RADON



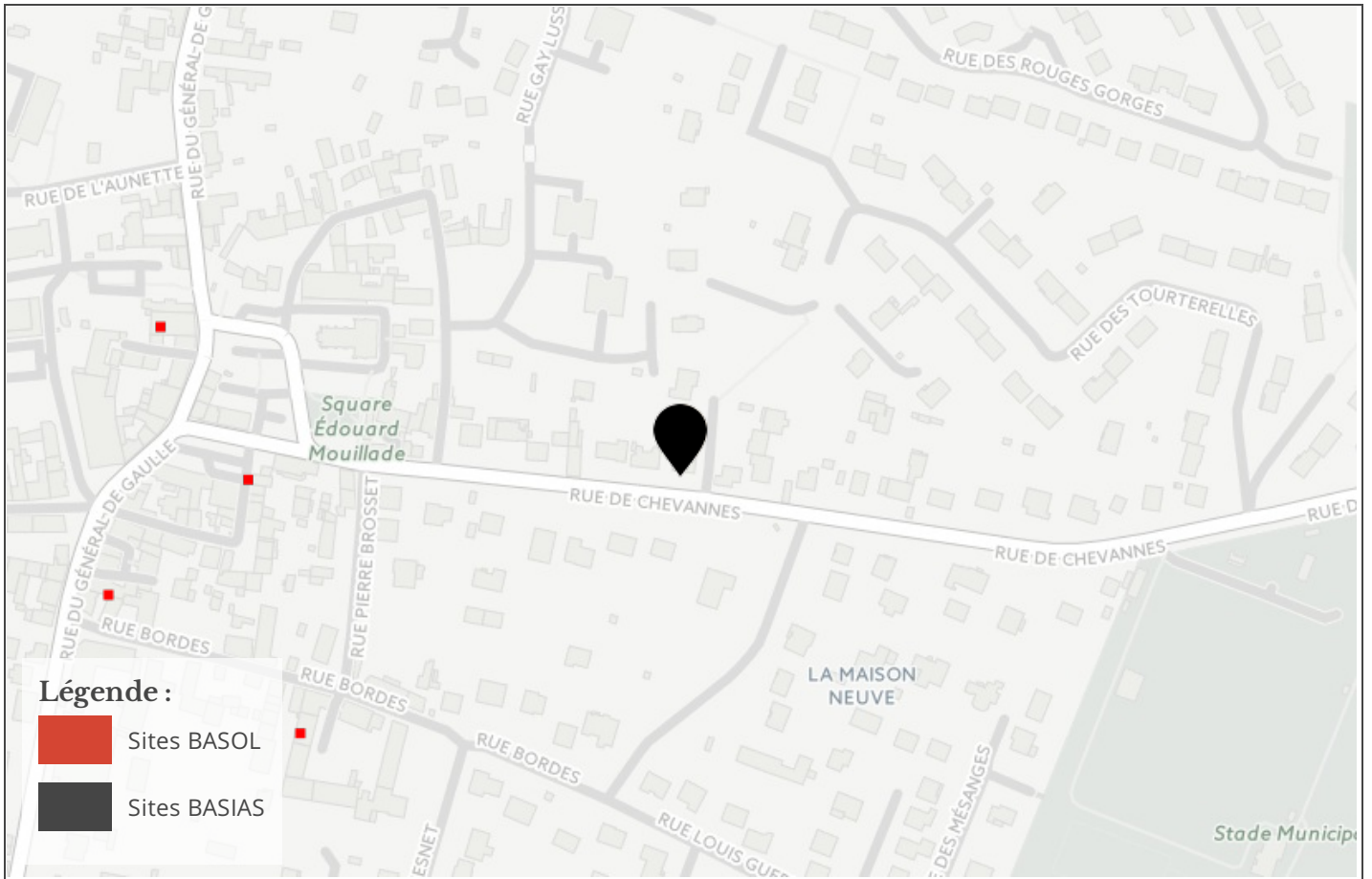
Cartographie des zones sismiques



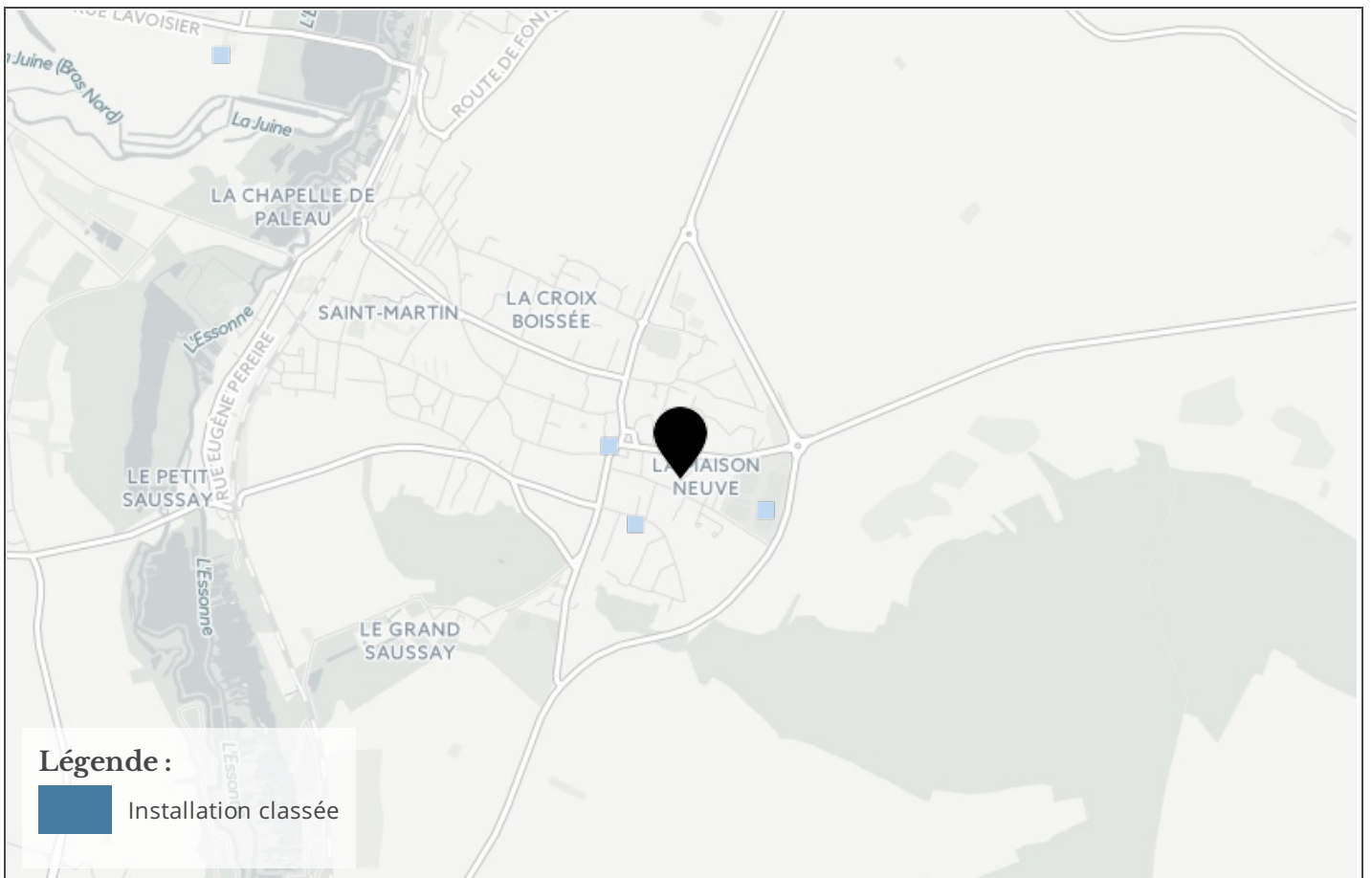
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2012 PREF/DCSIPC/SIDPC
n°64

du 29/08/2012

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

17B Rue de Chevannes

91610

BALLANCOURT SUR ESSONNE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui Non X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation **crue torrentielle** **mouvements de terrain** **avalanches**
sécheresse **cyclone** **remontée de nappe** **feux de forêt**
séisme **volcan** **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui Non X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X
 extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui Non X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** **zone 4** **zone 3** **zone 2** **zone 1** X
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	BALLANCOURT SUR ESSONNE	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF9100214	pressing chapart, ex fretay claudette, pressing, 4 place henri vautravers ballancourt-sur-essonne (91045)	209 mètres
IDF9100194	hue marcel, station service, 16 rue bordes des ballancourt-sur-essonne (91045)	230 mètres
IDF9100201	imprimerie marquis a., imprimerie, 32 rue général de gaulle du ballancourt-sur-essonne (91045)	256 mètres
IDF9100202	central auto jacques lasseigne, ex m. lasseigne, garage, 49 rue général de gaulle du, rn191 ballancourt-sur-essonne (91045)	285 mètres
IDF9100213	bci (ballancourt circuits imprimés), ex adb (les ateliers de ballancourt), fabrique de circuits imprimés, 25 rue vallée de la ballancourt-sur-essonne (91045)	372 mètres
IDF9100195	essonne habitat, hlm, 2 rue marie-sophie de la briffe ballancourt-sur-essonne (91045)	389 mètres
IDF9100212	maison de retraite de la presse mutuelle, maison de retraite, rue vallée de la ballancourt-sur-essonne (91045)	401 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
91.0049	, sarl ace-bci, 25, rue la vallée ballancourt-sur-essonne(91045)	313 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
65.3678	elf aquitaine, ballancourt sur essonne 91610	284 mètres
65.3689	bci ballancourt circuits imprimés, ballancourt sur essonne 91610	354 mètres
65.12480	siredom, ballancourt sur essonne 91610	401 mètres

Télécharger l'IAL

http://www.essonne.gouv.fr/old/old_Securite/Information-et-documentation/Information-Acquereurs-Locataires

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

BALLANCOURT SUR ESSONNE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/1983	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/06/1983	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/11/1983	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 14/05/1991	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/07/1992	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 16/08/1993	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 09/12/1996	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 24/03/1997	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 29/12/1998	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/11/1999	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 31/03/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/06/2016	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net